



---

# Autoroute 30 en partenariat public-privé

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION**

15 décembre 2024 – 14 décembre 2025

---



## TABLE DES MATIÈRES

---

TABLE DES MATIÈRES .....	I
1. INTRODUCTION .....	1
2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE AU POSTE DE PÉAGE .....	2
3. REVENUS DE PÉAGE .....	5
4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN .....	6
4.1 GESTION DE LA CIRCULATION .....	6
4.2 INSPECTIONS .....	7
4.3 TRAVAUX .....	8
5. SERVICE À LA CLIENTÈLE.....	9
5.1 PORTRAIT DES COMPTES CLIENTS .....	9
5.2 PLAINTES.....	12

ANNEXE 1 - GRILLE TARIFAIRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2025 AU 27 FÉVRIER 2026



## 1. INTRODUCTION

---

A30 Express est le partenaire privé responsable de l'autoroute 30 entre les villes de Vaudreuil-Dorion et La Prairie.

Une Entente de partenariat public-privé a été signée le 25 septembre 2008 entre A30 Express et le ministère des Transports du Québec (Ministère). Cette entente a pour objet la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du parachèvement en partenariat public-privé (PPP) de l'autoroute 30, la responsabilité de certains tronçons routiers complémentaires, de même que l'exploitation d'un poste de péage, et ce, jusqu'au 14 décembre 2042. La partie nouvellement construite de l'autoroute 30, y compris le poste de péage, est officiellement ouverte à la circulation depuis le 15 décembre 2012. A30 Express est depuis responsable de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation de l'autoroute jusqu'au 14 décembre 2042.

La construction de la partie ouest de l'autoroute 30 a été confiée à l'entreprise A30 Express. Elle totalise 42 kilomètres et a été réalisée entre 2008 et 2012 (distance en excluant les bretelles d'entrée et de sortie, les voies de service, etc.). La route s'étend de Vaudreuil-Dorion à Châteauguay, sur une distance d'environ 35 kilomètres. Une section de 7 kilomètres s'ajoute à ces 35 kilomètres, permettant de rejoindre la route 201 dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield. Ces tronçons de l'autoroute 30 comptent notamment :

- 2 échangeurs autoroutiers et 8 échangeurs routiers;
- 30 ponts d'étagement et ponts;
- 1 poste de péage de 14 voies avec guérites (7 par direction);
- 32 ouvrages d'art;
- 1 tunnel;
- 1 station de pompage; et
- 1 passerelle de piste cyclable.

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, le Ministère a également confié à A30 Express l'exploitation et l'entretien de 29 kilomètres de l'autoroute 30 entre Châteauguay et La Prairie (excluant bretelles, voies de service, etc.). Cette section a été construite par le Ministère et la gestion a été transférée à A30 Express le 1<sup>er</sup> avril 2012.

Elle comprend notamment :

- 31 ponts d'étagement et ponts;
- 1 station de pompage; et
- 3 échangeurs majeurs (A-730, A-930 et A-15).

L'ensemble du réseau encadré par l'Entente de partenariat correspond à 73,2 km d'autoroute en incluant l'ensemble des ouvrages tels que les bretelles d'entrées et de sortie, les voies de service etc.

Le présent rapport présente des informations générales relatives à l'ensemble des activités d'exploitation et d'entretien pour l'année d'opération d'A30 Express, couvrant la période du 15 décembre 2024 jusqu'au 14 décembre 2025.

En plus des travaux d'entretien courant, des travaux de réhabilitation de la chaussée ont été effectués sur une distance de 55,3 kilomètres de voie.

## 2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE AU POSTE DE PÉAGE

En 2025, le nombre moyen de véhicules empruntant chaque jour la section à péage de l'autoroute 30 s'élève à 27 067, représentant un nombre annuel total de 9,9 millions de véhicules.

Les véhicules de catégorie 2 (230 cm et plus) représentent 23 % de l'ensemble des véhicules qui franchissent le péage. Le nombre de véhicules de catégorie 2 empruntant le poste de péage est en moyenne de 6 200 par jour. En 2024, le nombre de véhicules de catégorie 2 était en moyenne de 6 400 par jour.

En 2025, la répartition des transactions de péage par moyen de paiement se présente ainsi : 51,7 % de l'ensemble des transactions payantes ont été effectuées par carte (de crédit ou de débit) et 48,3 % des transactions payantes ont été réalisées par les détenteurs de transpondeur.

Les tableaux et graphiques suivants fournissent des informations détaillées ainsi qu'une représentation visuelle de l'achalandage au poste de péage de l'autoroute 30.

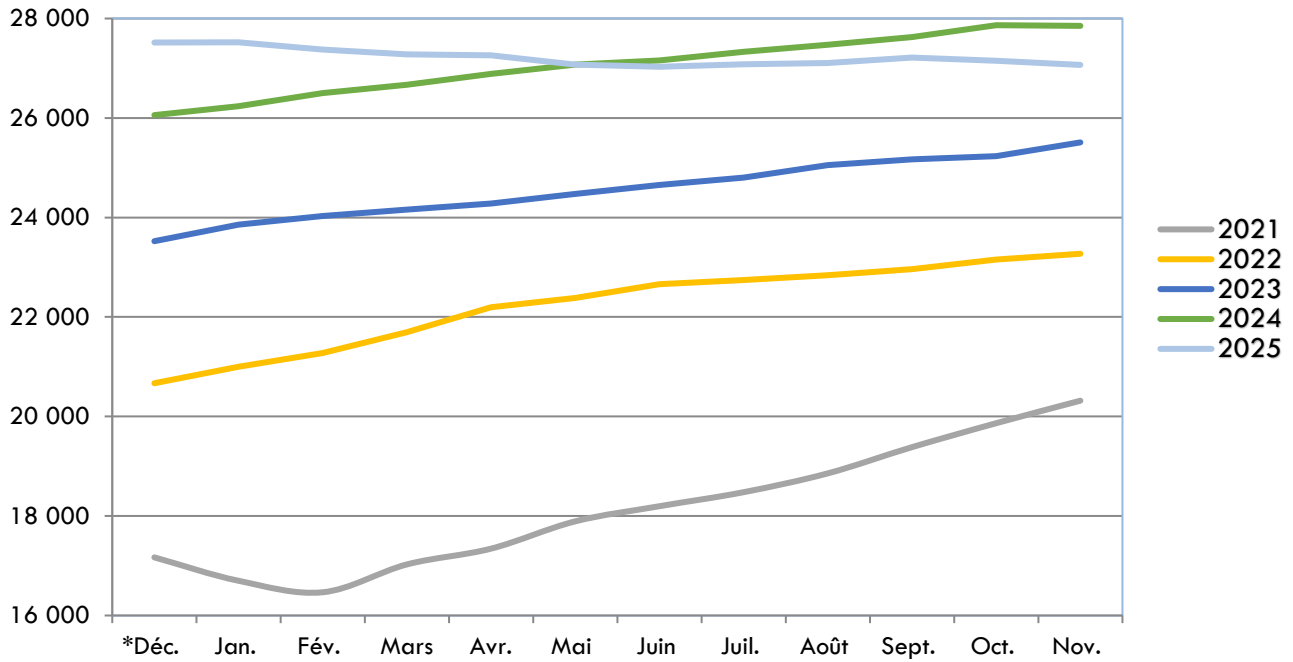
Portrait de l'achalandage 2025					
Mois**	Achalandage mensuel total	Achalandage quotidien moyen	Achalandage mensuel en direction est	Achalandage mensuel en direction ouest	DJMA*
Déc. 2024	668 887	21 577	342 002	326 885	27 517
Jan. 2025	695 933	22 449	356 466	339 467	27 521
Fév. 2025	632 795	22 600	323 942	308 853	27 373
Mars 2025	748 243	24 137	381 051	367 192	27 276
Avr. 2025	841 647	28 055	427 407	414 240	27 259
Mai 2025	879 672	28 377	430 793	448 879	27 074
Juin 2025	883 758	29 459	432 400	451 358	27 030
Juil. 2025	952 388	30 722	477 420	474 968	27 082
Août 2025	981 877	31 673	487 452	494 425	27 107
Sept. 2025	939 885	31 330	456 625	483 260	27 213
Oct. 2025	884 005	28 516	442 188	441 817	27 153
Nov. 2025	770 214	25 674	386 546	383 668	27 067
<b>Total</b>	<b>9 879 304</b>	<b>27 067***</b>	<b>4 944 292</b>	<b>4 935 012</b>	

\* DJMA signifie ici Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens

\*\* Ce calendrier de décembre à novembre correspond à l'année d'exploitation

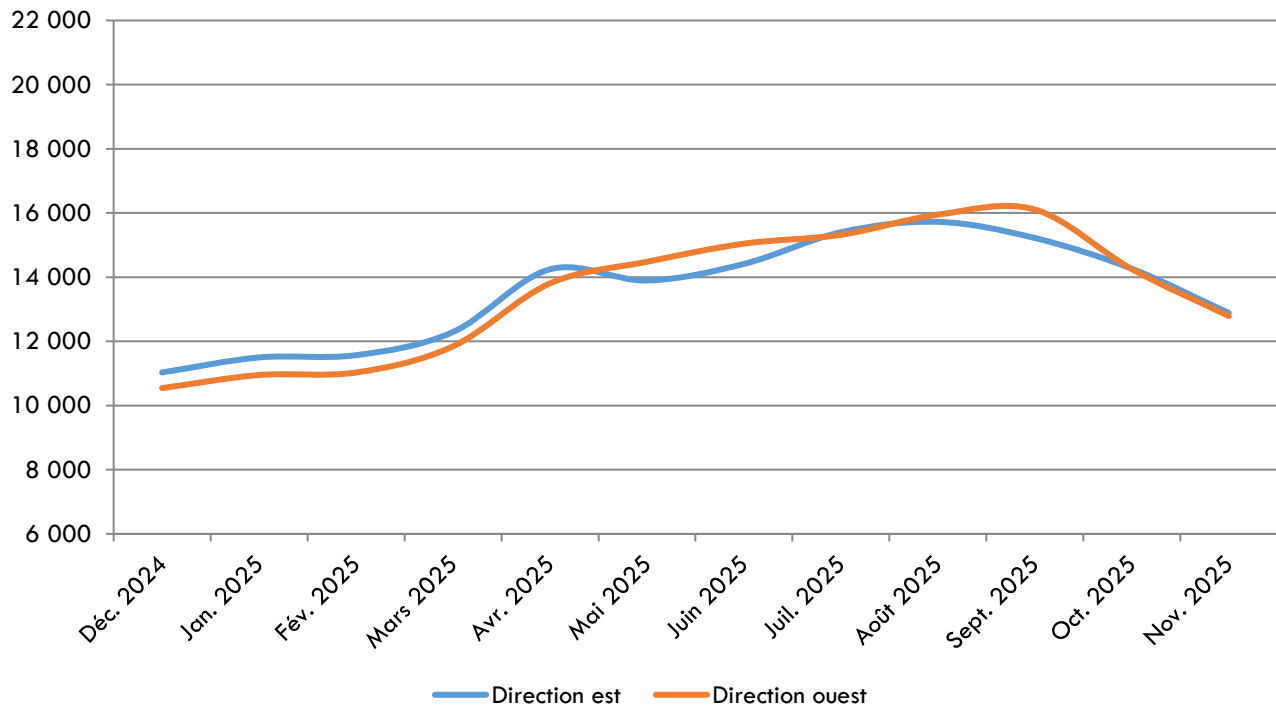
\*\*\* Moyenne pour l'année d'exploitation (achalandage annuel total divisé par 365 jours)

## Débit journalier moyen sur 12 mois

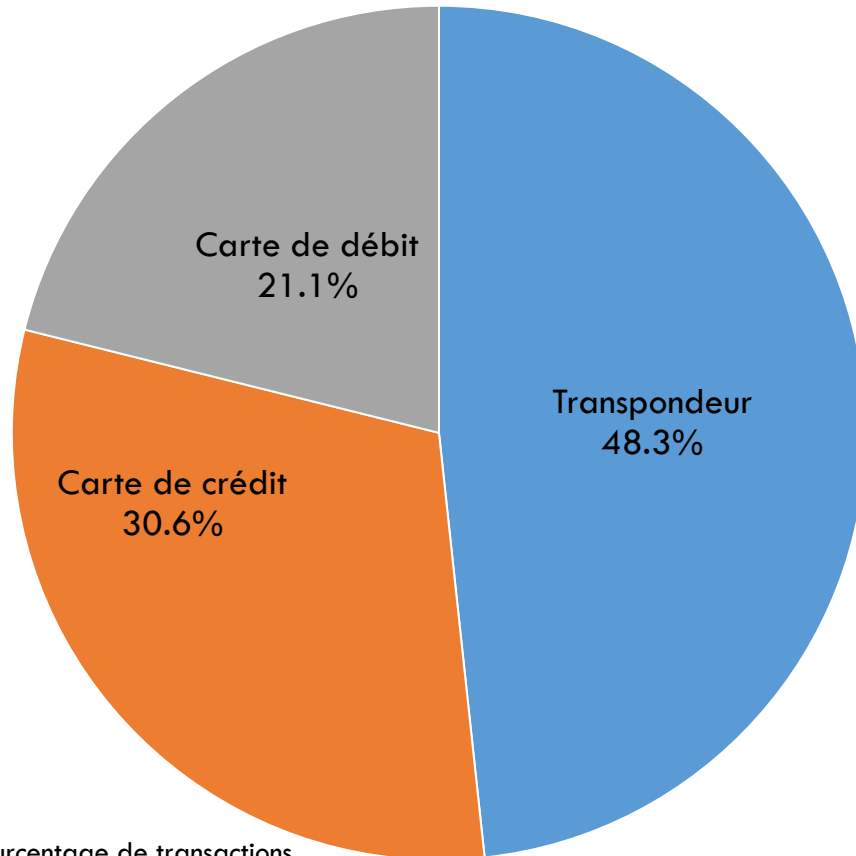


\* Décembre fait référence à l'année précédente.

## Moyenne journalière par direction 2025



## Transaction par mode de paiement 2025\*\*



\*\* Exprimé en pourcentage de transactions



### 3. REVENUS DE PÉAGE

---

Le 1<sup>er</sup> février 2025, en vertu de l'Entente de partenariat entre A30 Express et le Ministère, le tarif au poste de péage est passé de 1,95 \$ à 2,30 \$ par essieu pour les véhicules de catégorie 1 (moins de 230 cm) et le tarif pour les véhicules de catégorie 2 est passé de 2,90 \$ à 3,45 \$ par essieu.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les véhicules électriques éligibles sont exemptés du paiement du péage. Le coût de cette mesure est entièrement assumé par le Gouvernement du Québec et fait l'objet d'une compensation financière auprès du Partenaire privé.

L'Entente de partenariat intervenue entre le Ministère et A30 Express prévoit que les revenus de péage sont partagés à parts égales entre les parties lorsqu'ils excèdent le seuil annuel convenu. En 2025, le seuil de partage des revenus était de 10,0 M \$.

La part recueillie par le Ministère en 2025 a été de 30,5 M \$. En 2024, ce montant s'établissait à 26,3 M \$. Depuis l'ouverture du poste de péage de l'autoroute 30, le Ministère a reçu un montant cumulatif total de 184,3 M \$. Les revenus tirés du partage sont versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) servant à financer, entre autres, le réseau routier, les transports en commun et les infrastructures routières. Les revenus de ce fonds proviennent majoritairement de la taxe sur les carburants, des droits sur les permis et l'immatriculation auxquels s'ajoutent les revenus de péage.

En annexe de ce rapport, vous trouverez la grille tarifaire en vigueur en 2025 (du 1<sup>er</sup> février 2025 au 27 février 2026). Ladite grille a été publiée dans la Gazette officielle du Québec le 8 janvier 2025. La [publication du 8 janvier 2025](#) est également disponible sur le site des Publications du Québec.

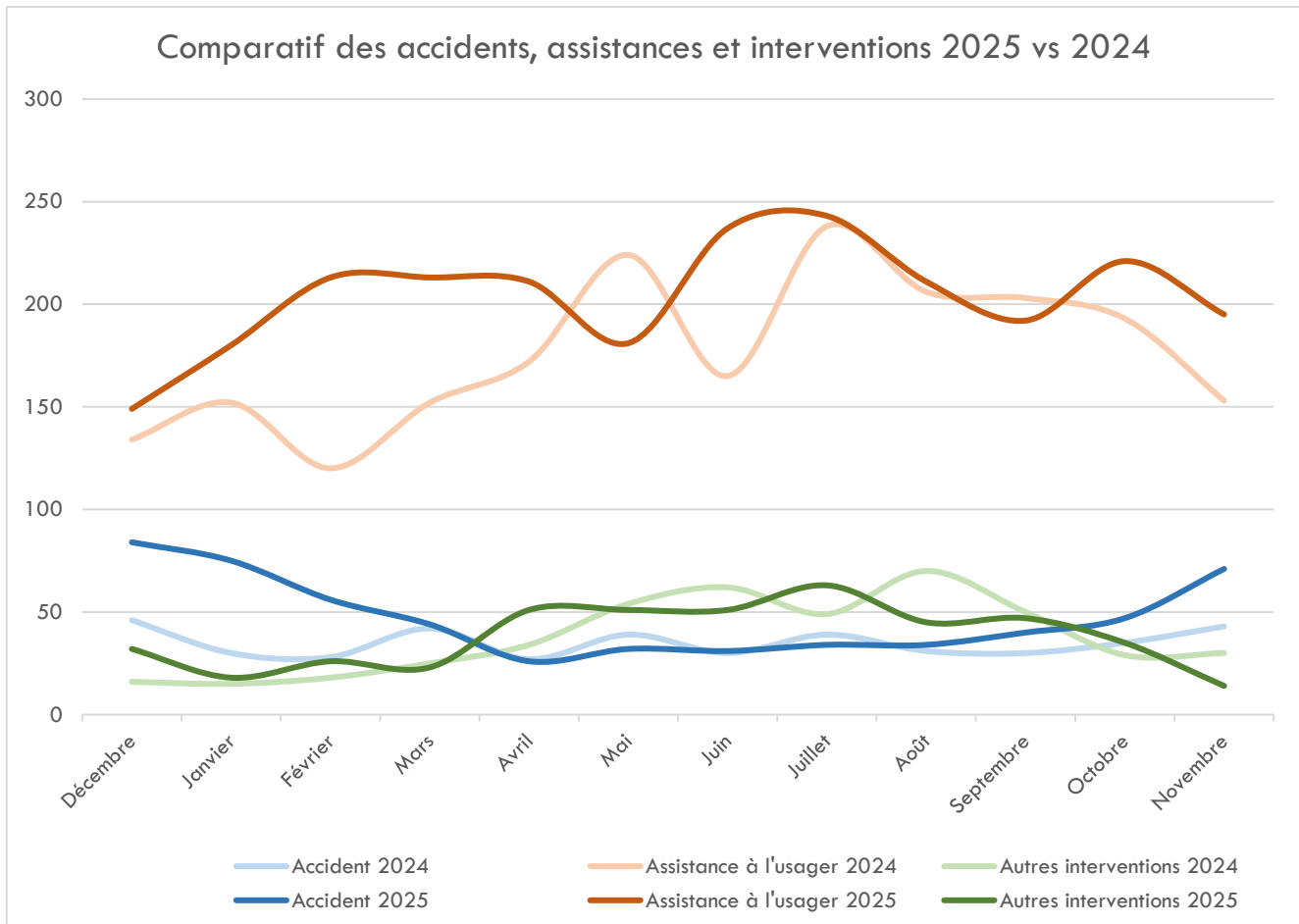
## 4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN

### 4.1 Gestion de la circulation

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, A30 Express est responsable de la surveillance et de la gestion de la circulation sur son réseau. Ainsi, il lui revient de porter assistance aux usagers en cas d'accident, de panne ou tout autre incident. A30 Express est également responsable de maintenir un niveau de sécurité adéquat des voies de circulation et intervient donc régulièrement pour ramasser des débris ou des animaux morts, la perte de chargement, informer les usagers à l'aide d'une signalisation adaptée, etc.

Les tableaux et graphiques ci-dessous représentent l'ensemble des interventions menées par A30 Express dans le cadre de la surveillance et de la gestion de la circulation.

Mois	2024			2025		
	Accident	Assistance à l'utilisateur	Autres interventions	Accident	Assistance à l'utilisateur	Autres interventions
Décembre	46	134	16	84	149	32
Janvier	30	152	15	75	180	18
Février	28	120	18	56	213	26
Mars	42	152	25	44	213	23
Avril	27	172	34	26	211	51
Mai	39	224	54	32	181	51
Juin	30	165	62	31	237	51
Juillet	39	238	49	34	243	63
Août	31	206	70	34	211	45
Septembre	30	203	50	40	192	47
Octobre	35	193	29	47	221	35
Novembre	43	153	30	71	195	14
<b>Total</b>	<b>420</b>	<b>2 112</b>	<b>452</b>	<b>574</b>	<b>2 446</b>	<b>456</b>



## 4.2 Inspections

Afin de préserver un haut niveau de sécurité de l'autoroute 30, et conformément aux exigences de l'Entente de partenariat, A30 Express a la responsabilité d'inspecter l'ensemble des éléments qui constituent l'infrastructure. Selon les éléments à inspecter et le niveau d'exigences requis, les inspections sont effectuées à des fréquences différentes.

En 2025, A30 Express a réalisé les inspections suivantes :

- L'inspection générale de 32 structures (25 ponts d'étagements, 5 murs de soutènement, 1 ponceau et 1 mur antibruit);

Cette inspection est constituée d'une observation visuelle de l'intégralité de la structure et des éléments qui la composent, afin de détecter toute évolution anormale;

- L'inspection annuelle de 106 structures (47 ponts, 2 stations de pompage, 11 murs de soutènement, 15 murs antibruit, 1 marquise au poste de péage, 29 ponceaux et 1 tunnel);
- Relevés de l'état de l'ensemble de la chaussée de l'autoroute 30 conformément aux exigences de l'Entente de partenariat. Ces relevés permettent d'évaluer et de suivre l'évolution de l'adhérence (relevés réalisés par le MTMD), de l'orniérage, de la rugosité et les fissures de la chaussée afin d'assurer les niveaux de sécurité et de confort requis pour les usagers de la route.

### 4.3 Travaux

L'entretien courant (réparation de clôtures, balayage, réparation de glissières, enlèvement de graffitis, remplacement de la signalisation et de l'éclairage, nettoyage des structures, entretien des aménagements paysagers, réparations ponctuelles de l'asphalte) est effectué au besoin et dicté par les activités au plan quinquennal.

En complément de cet entretien récurrent, les travaux suivants et activités inscrites au plan quinquennal ont été réalisés en 2025 :

- Réhabilitation d'environ 44,1 km de voie par planage et pose d'une nouvelle couche d'asphalte;
- Correction de l'adhérence sur approximativement 20% de la chaussée rigide en béton (8,8 km de voie) à Saint-Constant (entre les kilomètres 47 et 57). Un recouvrement en enrobé bitumineux de 120 kg/m<sup>2</sup> a été réalisé.
- Installation des extrémités des glissières pour contresens;
- Remplacement de la membrane d'étanchéité et du pavage sur les ponts :
  - Madeleine-Parent, A30E, axes 29-32 : 190 m;
  - Serge-Marcil, A30E, axes 7-27 : 900 m;
- Rafrâchissement du marquage de l'ensemble du réseau;
- Réinstallation des structures de supersignalisation aérienne SSA#91 (A300 km 14) et SSA#156 (Sortie 29 A20E vers A30).
- Réparation du joint d'expansion au pont Madeleine-Parent axes #8 A300 et #26 A30E + A300.
- Réparations du pont Rivière Quinchien A300 (P-14124E) : béton des murs, des culées, des poutres et diaphragmes, ainsi que la correction des systèmes de drainage situé aux murs en retour.
- Station de pompage de Soulanges : installation d'un système de protection contre les pertes de phases.

## 5. SERVICE À LA CLIENTÈLE

### 5.1 Portrait des comptes clients

En 2025, le nombre de transpondeurs actifs en circulation est d'environ 192 300, répartis parmi environ 106 000 comptes clients. Ces chiffres sont toujours en progression en comparaison avec 2024 (respectivement 178 200 transpondeurs actifs pour 94 200 comptes actifs à la fin de l'année d'exploitation précédente).

Désormais, les transactions payées par transpondeurs représentent 48,3 % de l'ensemble des transactions payantes au poste de péage de l'autoroute 30.

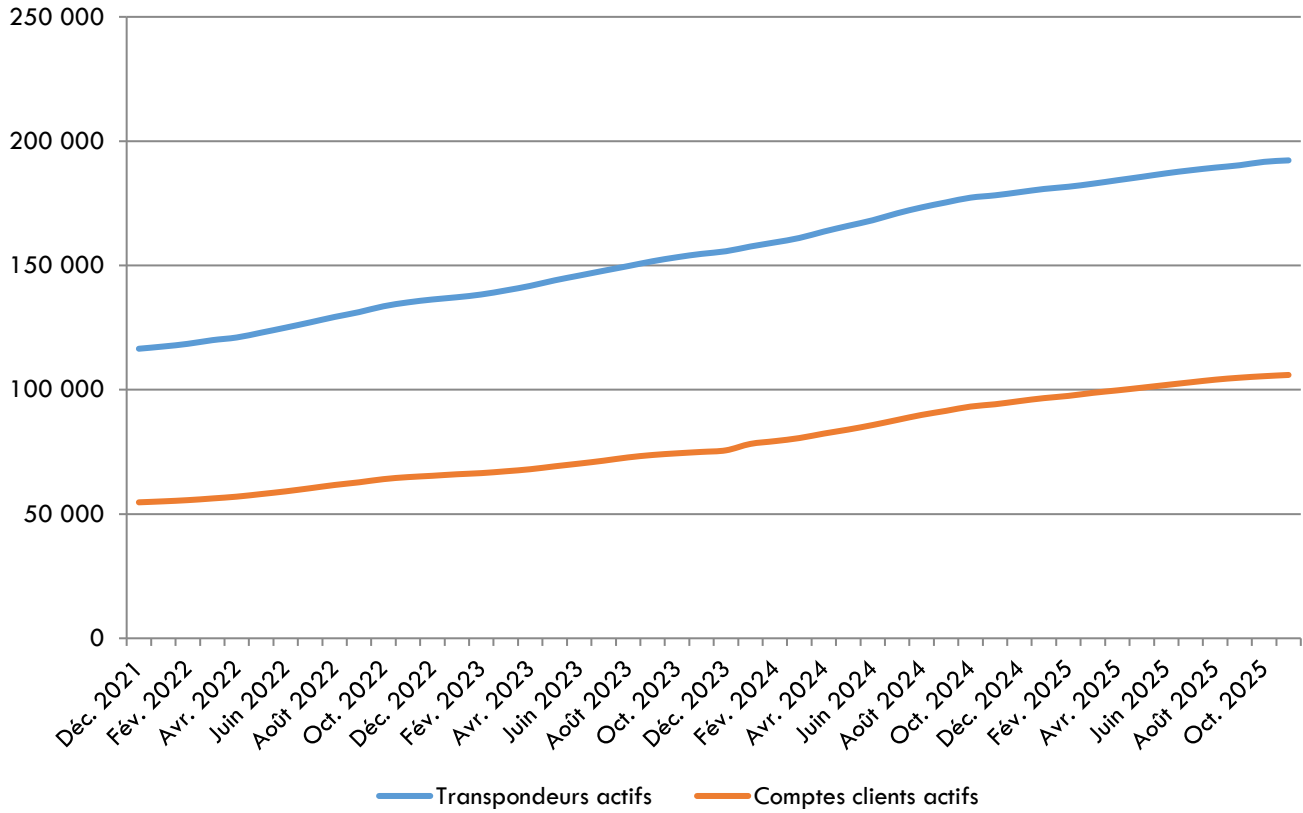
Au cours de la présente année d'exploitation, à la demande du Ministère, divers épisodes de gratuité ont été instaurés au poste de péage.

Le tout en soutien aux mesures d'atténuations liées aux travaux réalisés par le Ministère au pont de l'Île-aux-Tourtes.

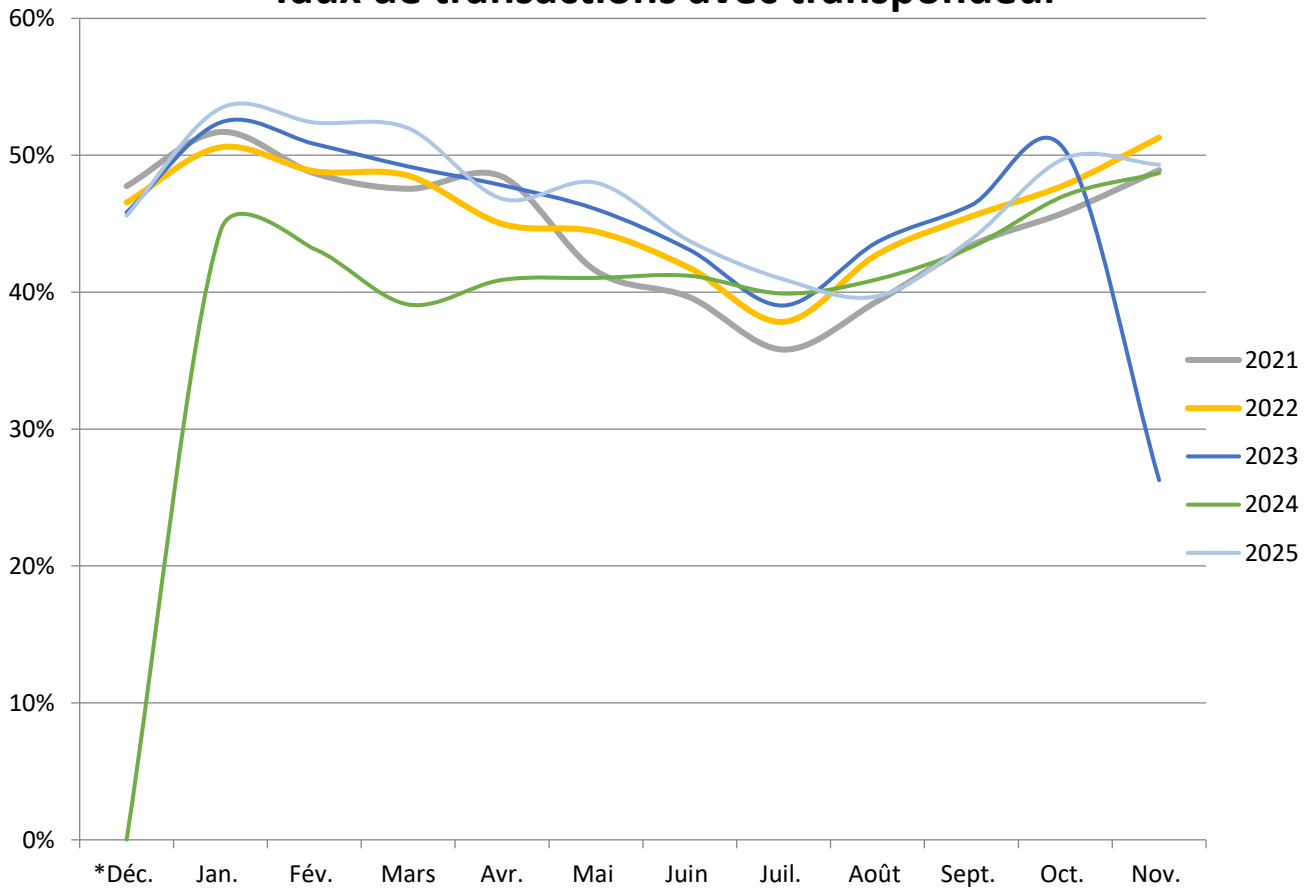
Les tableaux et graphiques suivants fournissent des données mensuelles relatives aux comptes clients.

Portraits des comptes clients 2025			
Mois	Transpondeurs actifs	Comptes clients actifs	Taux d'utilisation avec transpondeur par mois
Déc. 2024	179 473	95 431	46%
Jan. 2025	180 763	96 624	53%
Fév. 2025	181 669	97 517	52%
Mars 2025	182 885	98 745	52%
Avr. 2025	184 284	99 744	47%
Mai 2025	185 644	100 811	48%
Juin 2025	187 069	101 926	44%
Juil. 2025	188 291	102 997	41%
Août 2025	189 357	104 046	40%
Sept. 2025	190 316	104 840	44%
Oct. 2025	191 682	105 451	50%
Nov. 2025	192 274	105 947	49%

## Portrait des comptes clients actifs



## Taux de transactions avec transpondeur



\* Période de gratuité du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 14 janvier 2024

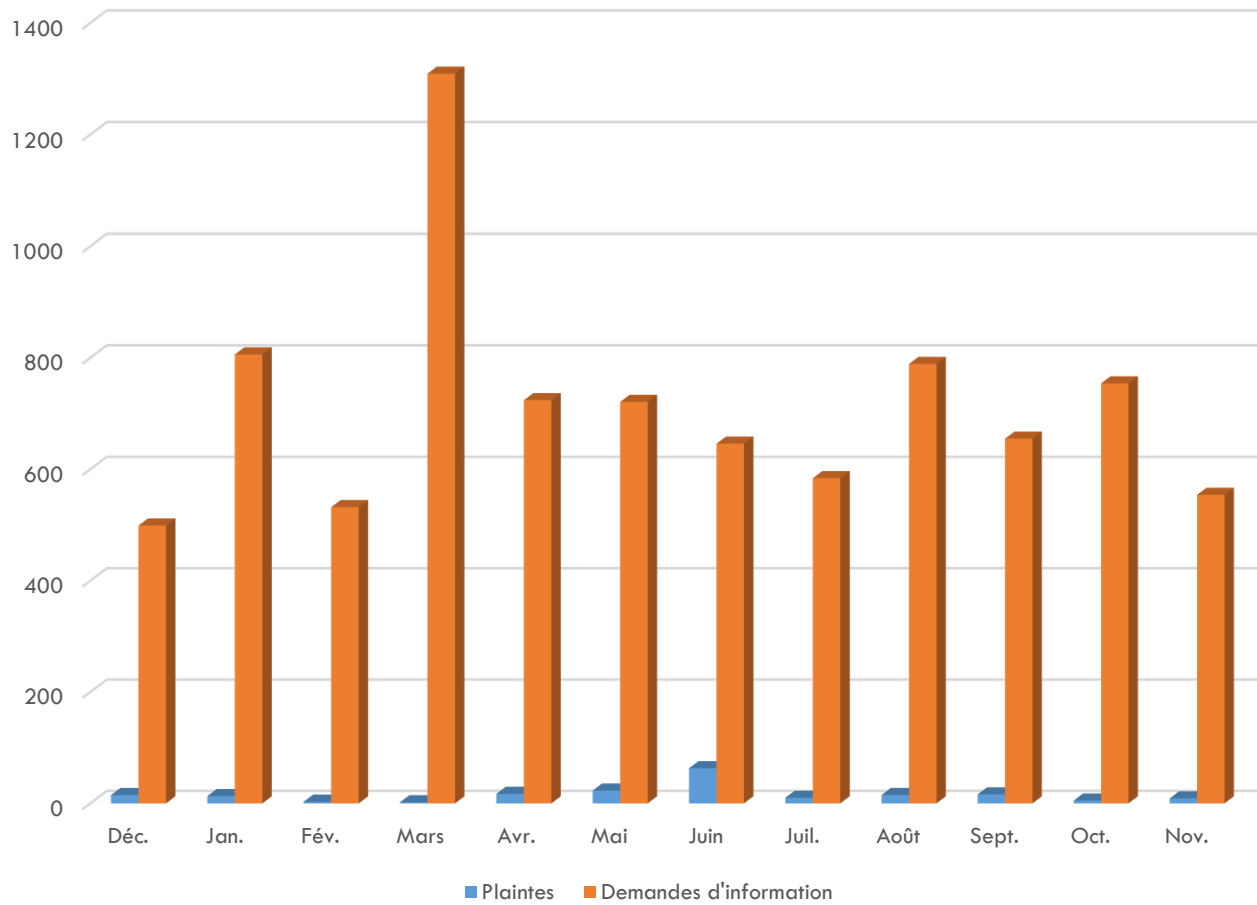
## 5.2 Plaintes

En 2025, A30 Express a reçu à son centre de service à la clientèle (en personne, par téléphone ou sur le site Internet [www.a30express.com](http://www.a30express.com)) 191 plaintes ainsi que 8 573 demandes d'information ou de commentaires. Ces communications portent sur des sujets aussi variés que les transpondeurs, le péage, l'entretien de la route et des espaces verts, les conditions de circulation, etc.

L'intégralité des plaintes et des communications a été traitée et répondue dans un délai maximum de 48 h tel que requis.

Plaintes et demandes d'information 2025		
Mois	Plaintes	Demandes d'information
Déc. 2024	15	499
Jan. 2025	13	806
Fév. 2025	3	532
Mars 2025	2	1309
Avr. 2025	17	724
Mai 2025	23	721
Juin 2025	63	646
Juil. 2025	10	584
Août 2025	15	789
Sept. 2025	16	655
Oct. 2025	5	754
Nov. 2025	9	554
<b>Total</b>	<b>191</b>	<b>8 573</b>

## Plaintes et demandes d'information 2025





## **Annexe 1**

**Grille tarifaire :**

**Grille tarifaire du 1<sup>er</sup> février 2025 au 27 février 2026**

## GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

<b>TARIFS DE PÉAGE</b>																
<b>PÉRIODES</b>	<b>JOURS OUVRABLES</b>								<b>FIN DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS</b>							
	PPAM		HPJ		PPPM		HPS		PPAM		HPJ		PPPM		HPS	
<b>HEURES</b>	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
<b>DIRECTION EST</b>	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
<b>DIRECTION OUEST</b>	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
<b>Catégorie A, Classes 1 à 5, tarif par essieu</b>	3,45\$		3,45\$		3,45\$		3,45\$				3,45\$				3,45\$	
<b>Catégorie A, Classes 6 et 7, tarif par essieu</b>	80,00\$		80,00\$		80,00\$		80,00\$				80,00\$				80,00\$	
<b>Catégorie B, tarif par essieu</b>	2,30\$		2,30\$		2,30\$		2,30\$				2,30\$				2,30\$	
<b>Catégorie C, tarif par essieu</b>	3,45\$		3,45\$		3,45\$		3,45\$				3,45\$				3,45\$	

**PPAM:** Période de pointe du matin

**HPJ:** Période hors pointe du jour

**PPPM:** Période de pointe du soir

**HPS:** Période hors pointe de soir

TYPE DE VÉHICULE	DESCRIPTION
<b>Catégorie A</b>	Tout véhicule hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière
<b>Catégorie B</b>	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est inférieure à 230 centimètres
<b>Catégorie C</b>	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est égale ou supérieure à 230 centimètres

## GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
<b>FRAIS MENSUELS DE GESTION DE COMPTE APPLICABLES</b>				
●	Frais de gestion administrative de compte, par compte-client en règle, avec état de compte en ligne	0,00\$	0,00\$	0,00\$
●	Frais de gestion administrative de compte, par compte-client en règle, avec état de compte par la poste	3,50\$	3,50\$	3,50\$
●	Frais de gestion administrative de compte, par véhicule, pour les véhicules visés à l'article 4 du <i>Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé</i> (RLRQ, c. P-9.001, r. 3) qui sont dispensés du paiement du péage	3,50\$	3,50\$	3,50\$
<b>FRAIS DE RECOUVREMENT</b>				
●	Frais de recouvrement par passage s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule en cas de défaut de paiement du Tarif de péage au poste de péage lors du passage sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 – Délai supplémentaire de 7 jours calendaires	8,00\$	8,00\$	8,00\$
●	Frais de recouvrement par passage s'ajoutant au tarif de péage et aux frais de recouvrement encourus pour le passage du véhicule en cas de défaut de paiement du Tarif de péage au poste de péage lors du passage sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 – Au-delà du délai supplémentaire de 7 jours calendaires	35,00\$	35,00\$	35,00\$

## GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
<b>FRAIS DE RECOUVREMENT</b>				
●	Frais de recouvrement par transaction pour chacun des refus de paiement de l'institution financière émettrice de la carte de crédit dans le cadre des réapprovisionnements automatiques	10,00\$	10,00\$	10,00\$
●	Frais de recouvrement si l'Usager fait défaut de réapprovisionner son compte-client et le solde du compte-client devient négatif suite au paiement des frais de gestion applicables	5,00\$	5,00\$	5,00\$

Note : les taxes applicables doivent être ajoutées aux différents frais d'administration mentionnés dans la présente grille tarifaire, si applicable.

<b>TAUX D'INTÉRÊT</b>				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
	Taux d'intérêt appliqué aux sommes impayées dans les 30 jours suivants la date où elles deviennent exigibles.	Taux d'intérêt annuel de 5% *		

\* Ce taux d'intérêt annuel ne peut être supérieur au taux quotidien des acceptations bancaires canadiennes d'un mois apparaissant à la page CDOR du système Reuters à 10 heures à la date à laquelle la somme portant intérêts devient exigible pour la première fois, lequel est majoré de 4%, auquel cas, c'est ce dernier taux qui s'appliquera.

Le directeur général de Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c.

*Dominique Lemay*  
Dominique Lemay